

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : AMI/2021/WASH/001

Investissement & Construction et Gestion du service d'Eau Potable à Madagascar

Juin 2021

A Madagascar, 59% (15,3 millions de personnes) de la population n'a pas accès à un service d'eau de base. Dans le domaine de l'assainissement, 83% (21,6 millions de personnes) de la population n'a pas accès à un service d'assainissement de base et 40% (10,4 millions de personnes) de la population défèque à l'air libre. En ce qui concerne l'hygiène, 77% (20 millions de personnes) de la population n'a pas accès à un service d'hygiène de base (lave main, eau, savon) et plus des 80% des institutions publiques restent sans services Eau, Assainissement, Hygiène (EAH).

UNICEF planifie de début un nouveau Programme EAH pour assurer que les capacités des structures et partenaires aux niveaux national et décentralisé soient renforcées pour améliorer l'élaboration et mise en œuvre de politiques et programmes soutenables pour un accès équitable et durable des populations a des services EAH résilients et réactifs, adaptés au changement climatique et environnementaux. Ce programme vise 3 résultats

- Résultat 1 : D'ici 2023, les communautés des zones rurales cibles, des petites villes et des zones périurbaines, y compris les institutions, auront accès à des services EAH durables et résilients au climat.
- Résultat 2 : D'ici 2023, le gouvernement et ses partenaires mettent en œuvre des approches tenant compte des risques pour renforcer la résilience au Changement Climatique (CC) à tous les niveaux et ont une capacité accrue de diriger, coordonner la préparation aux catastrophes, et fournir une réponse humanitaire EAH pour répondre aux besoins des populations touchées.
- Résultat 3 : D'ici 2023, les partenaires du Gouvernement seront en mesure de renforcer les capacités du Gouvernement aux niveaux national et décentralisés pour améliorer l'élaboration des politiques, la planification, le suivi et la coordination.

La mise en œuvre de ce programme se fera dans 6 Régions (Amaron'l Mania, Androy, Anosy, Analandjirifo, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana). Ceci représente environ 30 communes avec couverture totale en services EAH à domicile, dans les écoles, centre de santé et lieux publics. En terme Activités spécifique au le volet Eau, entre 100-150 AEP majoritairement en solaire, AEPG, SandDams, REEPs, MUS (Système multi usage de l'eau), 400-800 PMH seront réalisés et autour de 400 institutions (école, centre de santé et lieux publics) seront équipés des services Eau. Le tout pour fournir un service d'eau durable a plus de 360,000 personnes futurs clients de ces services.

Pour la mise en œuvre effective de ce programme Eau, Hygiène et Assainissement à l'horizon 2023, l'UNICEF sollicite de travailler particulièrement avec les acteurs tels que les bureaux de réalisation d'études avant-projet succincts (APS) ou détaillés (APD), bureaux de contrôles et suivi des travaux d'Approvisionnement en Eau Potables (AEP), les entreprises de réalisation des infrastructures AEP, les entreprises de réalisation des systèmes 3R (rétention recharge et réutilisation), les fournisseurs d'équipements (pompes, accessoires, équipements solaire, désalinisation), de traitement d'eau potable, de constructions, de produits plastiques (citernes, réservoir eau et canalisations), les fournisseurs/sociétés de promotions de nouvelles technologies privilégiant la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et les gestionnaires d'ouvrages d'eau ou d'énergie.

La spécificité de cette coopération est que l'UNICEF voudrait engager les potentiels partenaires de type Entreprises Investisseurs Constructeurs et Gestionnaires (ICG) ou Entreprises Constructeur et Gestionnaire (CG) spécialisées dans les domaines sus mentionnés.

La concrétisation d'un tel partenariat se fera à travers un processus de sélection transparent, respectant les règles de marché sain, équitable et compétitif. En général, l'UNICEF favorise les achats locaux et suit les règles internationales en matière de marchés publics, qui prévoient généralement une procédure d'appel d'offres. La méthode d'achat publique de l'UNICEF reste la mise en place des contrats Institutionnels, des Bons de Commande

ou des Accord à long-terme (LTA) de durée variable (2-4 ans) pour tirer le bénéfice de l'avantage comparatif afin d'obtenir des résultats pour les enfants de Madagascar.

La présente recherche un nouveau type de partenariat qui met le focus sur les éléments suivants :

- Les investissements (des Bailleurs-secteur public-secteur privé) pour la réalisation des infrastructures et une délégation du service public (DSP) au privé professionnel pour un développement de service et une gestion durable ;
- Echelle : toute l'étendue de la commune sélectionnée (qu'elle soit aux chefs-lieux de communes ou rurales)
- L'ensemble des infrastructures eau (PMH, mini AEP, AEP.) d'une commune soient délégués pour la gestion à un seul opérateur privé
- La subvention va essentiellement aux investissements
- Approche association/consortium pour répondre aux appels d'offres UNICEF avec les entreprises de constructions, de fournitures de bien et des futurs gestionnaires
- Les Bureaux qui réalisent les Etudes APS/APD soient automatiquement ceux qui doivent contrôler et suivre la réalisation des travaux.
- Les Gestionnaires, acceptent à assurer l'extension du réseau et le coût y relatif au renouvellement des équipements après 5, 10, 15 ans
- Un mécanisme de solidarité est mis en place pour assurer que les personnes les plus vulnérables ne soient pas laissées pour compte dans le développement du service payant de l'eau
- Les coûts des infrastructures sont pleinement assurés (par les bailleurs, le public et le privé) pour tenir compte de l'impact du Changement climatique et avoir des ouvrages Résilient au Climat
- Les mairies assurent effectivement leurs rôles de maitre d'ouvrage et améliorent leurs relations avec le secteur privé
- Le renforcement du mécanisme de redevabilité entre les opérateurs privés et le maitre d'ouvrage est mise en place à travers le partage régulier de rapport technique, financier, qualité de l'eau, mise en place de mécanisme de plainte

Ceci peut se traduire sur le terrain par la mise en place des contrat suivant deux options :

Pour l'option 1 : Investissement, Construction et Gestion ou un contrat de co-financement de construction sera signé avec l'UNICEF et un autre contrat de délégation de gestion entre l'Investisseur Constructeur et Gestionnaire (ICG), la Commune Maître d'Ouvrage et la DREAH (Maître d'Ouvrage délégué) sera conclu.

Pour l'option 2 : Construction et Gestion ou un contrat de construction sera signé avec l'UNICEF et un autre contrat de délégation de gestion entre le constructeur Gestionnaire (CG), la Commune Maître d'Ouvrage et la DREAH (Maître d'Ouvrage délégué) sera conclu.

UNICEF privilégie l'**option 1**, mais dans les deux cas, UNICEF, établira un contrat supplémentaire de prestation de services en ce qui concerne les études APD et les suivis et contrôles des travaux (idéalement avec un seul bureau d'étude).

Dans les deux cas, les durées de partenariat pour les investissements et leurs exploitation (prise en Gestion) ne seront pas pour moins de 10 ans. Par ailleurs les conditions d'exploitation et de rentabilité (exemple : reversement des redevances) peuvent être annuellement revus pas les partenaires signataires.

En ce qui concerne le lien entre UNICEF et la Commune Maître d'Ouvrage et la DREAH (Maître d'Ouvrage délégué). Un pacte de durabilité sera conclu au niveau périphérique avec la commune et au niveau central, un Plan de Travail (PTA) annuel avec la MEAH/DREAH.

Le pacte de durabilité a pour objectif de renforcer l'engagement des parties prenantes à assurer une meilleure qualité de services d'approvisionnement de l'eau potable en milieu rural avec des critères bien définis autour des indicateurs de continuité du service, son coût, sa qualité et la transparence. Il permet aussi aux communes de

clairement assure la politique cohérente, les rôles et responsabilité des parties prenantes et définir les mécanismes de solidarité et de coordination à mettre en place.

Au niveau national et suivant l'accord de coopération entre UNICEF et le Gouvernement Malgache (généralement pour 5 ans renouvelable), la section WASH de l'UNICEF signera annuellement un PTA pour définir les ressources à mobiliser, investissements à faire, les zones cibles, les partenaires de mise en œuvre et les modalités d'exécution. Ce PTA oriente les actions aux niveau régionaux et communaux.

Les Entreprises intéressés sont invitées à étudier l'intégralité des termes des références et à soumettre un dossier de manifestation d'intérêt comprenant :

i) **un dossier administratif** comprenant :

- Une lettre de manifestation d'intérêt d'une à deux pages, étayant la compréhension du cabinet, de la mission et de ses enjeux ;
- Une copie certifiée conforme du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- Une copie de la carte fiscale 2019, 2020 et de la carte statistique ;
- Le numéro d'enregistrement sur le site www.ungm.org ;
- Les copies des bilans des 3 dernières années 2018 – 2019 - 2020
- En cas de groupement, une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres OU une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où la proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé. Les intentions de groupement devront préciser la référence de la consultation et le mandataire du groupement chargé de le représenter vis à vis de du Maitre d'ouvrage jusqu'à la date de la réception définitive du marché.

ii) **un dossier de qualification** comprenant :

- Une présentation générale, détaillant notamment son organisation interne (technique, gestion financière, RH, volume de chiffre d'affaires) ;
- Un dossier répondant essentiellement aux exigences minimales requises, aux exigences opérationnelles, aux exigences de partenariats, exigence de performance

Cet appel à manifestation d'intérêt se résulterait l'établissement d'une liste restreinte d'entreprises. La composition finale des invités ultérieurs est à la discrétion de l'UNICEF.

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être envoyées uniquement par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **28 Juin 2021** :

supplyantanarivo@unicef.org, avec en objet de l'email : *AMI Investissement & Construction et Gestion du service d'Eau Potable à Madagascar*

Des informations supplémentaires ou les commentaires peuvent être demandés ou envoyés à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 8 heures à midi et de 14 heures à 16h30 heures.

jraharimbola@unicef.org, en cc randrianaivo@unicef.org